

COMTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2008

PRESENTS : PAINCO Alexandre, HUI Philippe, MOREAU Gérard, VAN DER GRINTEN Marcus, GOLOUBENKO Philippe, GOOSKENS Jacqueline, COLMENERO Serge, MATEYA Marie-Christine

ABSENTS : HUI Odile (procuration à HUI Philippe) CAPTIER Antoine (procuration à GOLOUBENKO Philippe)

I – DELIBERATIONS

- FACE 2008 – Maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes
- Augmentation de salaire de la Directrice du SPIC (8 pour, 2 contre : Ph.Goloubenko et A.Captier)
- Répartition des charges de fonctionnement du SPIC
- Ouverture crédits opération Achat de terrains
- Transfert de crédits

II – SENTIER Pierre FALCONE

Mme Aline CHADEFAUD, à propos du « sentier botanique Pierre Falcone » fait part du projet de remise à jour des panneaux décrivant les diverses essences d'arbres. Il s'agirait d'environ 10 pancartes. Elle demande à la commune :

1 – son autorisation car une partie du sentier passe sur du communal

2 – une participation au financement de ces travaux (le devis le plus bas est de 1.200 €)

La Communauté de Communes s'engage sur l'aide technique, la SCI participe au financement. La commune accepte-t-elle de participer pour sa part ?

Réponse : le conseil municipal est d'accord sur le principe mais voudrait savoir à quelle hauteur s'engage la com.com, sa participation en « aide technique » paraît un peu légère s'il s'agit de poser 10 panneaux.

Mme CHADEFAUD propose que le jour où on poserait les panneaux, cela se termine par un concert d'un ami de Pierre.

III – CARTE COMMUNALE

Souhaitons-nous intégrer les parcelles Section A n° 122 et 125 ?

Monsieur le Maire propriétaire d'une parcelle, se retire.

Vote : 6 voix pour et 3 voix contre (G.Moreau, J.Goskens, M.Van Der Grinten)

Au sujet de La Valdieu, M. le Maire fait remarquer que des parcelles ont été intégrées à la carte communale et que les propriétaires pourraient déposer un permis de construire. Un permis de construire mettrait la commune dans l'obligation de réaliser, dans les 2 ans, une mise en conformité de la protection incendie. Dans l'état actuel la charge serait trop lourde pour la commune qui a déjà des urgences : mise en conformité de la protection incendie dans le village, assainissement, le réseau en plomb...

M. Cooper fait remarquer qu'il y a déjà des habitations à La Valdieu qui font obligation à la commune d'assurer la protection incendie depuis bien longtemps.

M. Hui regrette que cette obligation ancienne ne soit évoquée que maintenant.

M. Cooper regrette qu'on ne laisse le soin de construire qu'aux seuls agriculteurs alors qu'il y a déjà des propriétaires sur la Valdieu et qu'ils ne peuvent pas construire.

Ainsi la parcelle 274 sur laquelle Mme Bridget WILSON veut mettre quelque chose.

M. le Maire souligne le caractère « malléable » de la carte communale : On peut y intégrer d'autres parcelles ultérieurement.

Décision est prise de laisser la question en suspens afin de préciser le périmètre de la carte communale tel qu'il figure sur le plan.

IV - ZPPAUP

M. le Maire souhaiterait que la décision du maintien ou de l'annulation de la ZPPAUP ne soit prise par le Conseil municipal qu'après une consultation des habitants

M. Hui souligne qu'une consultation n'aurait de sens que si chacun a eu la possibilité de comprendre les enjeux et souhaiterait que ceux-ci soient expliqués avec simplicité par

quelqu'un qui estimerait avoir bien compris les données du problèmes. « La ZPPAUP pour les nuls » en quelque sorte !

M. Moreau fait remarquer qu'en ce qui concerne le village nous sommes déjà encadrés dans un périmètre de 500 mètres autour de l'église.

Le Conseil municipal décide d'organiser une réunion d'information et de consultation qui précèdera une décision définitive lors d'un prochain conseil municipal.

V - DIVERS

Affouage : Une nouvelle organisation : Les sommes seront versées à la Mairie et c'est la Mairie qui paiera le coupeur de bois. Ceci pour éviter que des chèques se baladent et demeurent en attente avant leur encaissement.

Relations avec la paroisse :

M. le maire rappelle la rencontre avec M. le Curé vendredi 12 septembre 2008 pour aborder la question de l'ouverture de l'église et du gardiennage.

Assurances

M. le Maire fait part de ses démarches auprès d'autres compagnies d'assurances : Groupama et Axa.

Axa est le mieux disant (1 845.16 €) et a accepté de signer un engagement de couvrir les mêmes risques avec des garanties au moins égales à celles de la compagnie qui nous assure actuellement et pour laquelle nous payons 6 091.84 €

Cette assurance couvrirait la totalité des lieux, biens et véhicules de la commune qui ont été inventoriés soigneusement. Cette opération représente une économie de 4 246.68 €

La totalité des conseillers donne son accord pour que l'assurance soit confiée à AXA.

Dons, souscription

Une somme de 2230 euros a été donnée à la Commune par 8 donateurs.

OUI unanime pour l'acceptation de ces dons.

Sanglier :

M. le maire a suggéré aux sociétés de chasse lors de leur A.G. d'offrir un sanglier à la commune pour un repas.

Cette proposition a été accueillie favorablement et la date du 8 novembre a été retenue pour cet événement.

« Les ateliers de la croisière »:

Il s'agit d'un atelier protégé qui relance périodiquement pour proposer des produits de papeterie.

En soulignant que leurs tarifs ne sont absolument pas concurrentiels M. le Maire demande au conseil s'il envisage donner suite aux propositions de ce fournisseur.

NON unanime.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur GRATTIERI signale que son épouse a eu des difficultés à manœuvrer la porte du cimetière qui demeurerait coincée.

M. Germain BLANC-DELMAS demande que l'on ne jette pas gravats ou déchets verts par dessus la murette du belvédère : ce terrain lui appartient.

Il souhaite en outre que l'on intervienne rapidement sur le chemin de Couleurs qui se dégrade en raison du ruissellement. M. le Maire déclare que dans un premier temps il va confier à Marcel le décrassage des revers d'eau en attendant de refaire les fossés avec une mini-pelle

M. GRATTIERI rappelle que l'enfouissement de la ligne électrique avait été prévu sur un terrain lui appartenant alors qu'elle peut passer sur le communal qui est à proximité.

M. le Maire lui dit qu'il a été tenu compte de cette rectification.

Melle BUSQUET souhaiterait que l'on ramasse les figues qui tombent près de la Villa Bethania : Elles attirent les guêpes et cela représente un danger pour les touristes.

La séance est levée à 20 heures 17 mn

